



Ville de

**Mandeuire**

## Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

**Lundi 28 OCTOBRE 2024 à 18h00**  
**Salle du Conseil - Mairie**

## Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

**Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2024.**

**Point 2 – Culture – Jeunesse – Petite-Enfance.**

2.1 Autorisation de conclusion de la convention intercommunale Petite Enfance – Avenant à la convention 2023.

**Point 3 – Pays de Montbéliard Agglomération.**

3.1 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

3.2 Rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

3.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2023.

**Point 4 – Décision 2024-004 du 24 septembre 2024 : Fourniture de repas pour la restauration scolaire des écoles et de la crèche – Avenant n°4 au marché 21/04 Association « La Cuisine d'Uzel »**

**Point 5 – Divers.**

Fait à Mandeuire, le 21 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET